



Conseil international du Café
122^e session
17 - 21 septembre 2018
Londres (Royaume-Uni)

Résolution numéro 465

APPROUVÉE À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 20 SEPTEMBRE 2018

LE NIVEAU DES PRIX DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le niveau actuel des prix du marché ne permet pas aux caféiculteurs de la plupart des pays producteurs de couvrir leurs coûts de production, ce qui compromet leur viabilité économique ;

Qu'en outre, les prix actuels ne reflètent pas les fondamentaux du marché physique ;

Que la consommation est un instrument clé pour garantir la viabilité économique de la chaîne de valeur du café ;

Que le Forum mondial des producteurs de café a déjà exprimé son inquiétude au sujet de la situation des producteurs et qu'il continuera d'examiner cette question lors de sa prochaine réunion au Brésil, en juillet 2019,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

1. De lancer un plan de communication mondial ciblant les consommateurs, les producteurs, l'industrie du café, les faiseurs d'opinion et les autres parties prenantes, en utilisant les médias sociaux et d'autres moyens de communication afin de montrer la réalité économique du secteur du café - du producteur au consommateur final – à compter de la Journée internationale du C, 1 octobre 2018.

2. De charger l'OIC de promouvoir le dialogue entre toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur du café afin d'assurer la viabilité économique des producteurs de café.
3. De charger l'OIC de veiller à ce qu'il y ait un échange efficace entre les pays Membres sur les initiatives nationales de politique publique visant à promouvoir la durabilité économique.
4. De changer les priorités du Plan stratégique de l'OIC pour aborder le thème suivant : "Rentabilité" : Consommation et productivité" pendant l'année caféière 2018/19.
5. D'inclure la promotion de la consommation en tant qu'orientation dans tous les plans d'action de l'OIC visant à mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable ;
6. D'encourager les Membres exportateurs à adopter des programmes visant à accroître encore leur niveau de consommation intérieure et d'encourager l'OIC à soutenir les initiatives visant à explorer d'autres utilisations du café de qualité inférieure, conformément au point 9 de la Résolution 420.
7. D'exhorter le Directeur exécutif à renforcer davantage et de toute urgence les liens avec l'industrie internationale de la torréfaction afin d'obtenir l'appui nécessaire à l'application de la présente résolution.